

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 15 Novembre 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le Quinze Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 08 Novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Modification des tarifs des produits relatifs à la régie de recettes de l'aérodrome de Tavarìa.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2000 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aérodrome de Tavarìa ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2021 modifiant les tarifs des produits relatifs à la régie de recettes de l'aérodrome de Tavarìa.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rajouter un tarif de taxe d'atterrissage et de stationnement à l'aérodrome de Tavarìa.

Le Maire propose le tarif suivant :

	Forfait Taxe d'atterrissage et stationnement
AEROCLUBS AGREES (Parachutisme, pilotage d'avions légers...)	4 000 € par an.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

-ACCEPTTE de rajouter le tarif ci-dessus.

-DIT que les recettes correspondantes seront prévues au budget primitif de l'aérodrome de Tavarìa à l'article 7588.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 18.11.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 19.11.2024

Fait à PROPRIANO, le 15 novembre 2024

Le Maire

Paul Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20241115-2024-077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

